

LA ROCHE DE RAME

- 1 Rapport de présentation
- 2 PADD
- 3 Orientations d'aménagement
- 4 Règlement
- 5 Documents graphiques
- 6 Annexes

5/1 Plan d'ensemble
5/2 Partie cartographique
5/3 Le Plan de l'Etat
5/4 Le Plan de l'Etat

Approuvé par délibération en Conseil Municipal du 17 Août 2011

Le Maire

Approuvé par délibération en Conseil Municipal du 17 Août 2011

Le Maire

Approuvé par délibération en Conseil Municipal du 17 Août 2011

Le Maire

Approuvé par délibération en Conseil Municipal du 17 Août 2011

Le Maire

LEGENDE

Ura	Zone Urbaine - Centre de village ancien
Ub	Zone Urbaine - Habitat périurbain
Uc	Zone Urbaine pour activités économiques
Uua	Zone Urbaine destinée à des équipements publics
Uuaa	Zone à Urbaniser d'habitat continu nécessitant une opération d'aménagement
Uuaaa	Zone à Urbaniser d'habitat non continu nécessitant une opération d'aménagement
Uuaaaa	Zone à Urbaniser d'habitat non continu nécessitant une opération d'aménagement et des équipements
Uuaaaaa	Zone à Urbaniser d'habitat non continu nécessitant la réalisation d'équipements
AUa	Zone à Urbaniser pour activités économiques à dominante industrielle nécessitant la réalisation d'équipements
AUaa	Zone à Urbaniser d'habitat rural
A	Zone Agricole
Aa	Zone Agricole constructible
Aaa	Zone Agricole constructible pour des serres
AS	Zone Agricole à protéger
Nn	Zone Naturelle à protéger
Nna	Zone d'habitat
Nnaa	Zone naturelle avec activités économiques
Nnc	Zone pour camping / caravaning
Nni	Zone Naturelle à vocation de loisirs
Nnii	Champs d'équipage
Nnij	Secteurs de jardins

Point de référence des zones (Janvier 2010)

Zone non constructible

Zone à urbaniser d'habitat continu nécessitant une opération d'aménagement

Zone à urbaniser d'habitat non continu nécessitant une opération d'aménagement et des équipements

Zone à urbaniser d'habitat non continu nécessitant la réalisation d'équipements

Zone à urbaniser pour activités économiques à dominante industrielle nécessitant la réalisation d'équipements

Emploi maximal de construction

Emploi maximal de construction

Espace Boisé Classé (EBC) à conserver au 8/10

